

Tarification de repas fournis par le Service Restauration Municipale

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le service Restauration Municipale fournit, durant les mercredis, les petites vacances et les vacances d'été des repas à un certain nombre d'associations ou d'établissements publics, à savoir les centres de loisirs Francas, la MJC de Palente, Sportsvacances, Bisonsports, l'Association des Familles Laiques de Besançon, la Caisse des Ecoles.

Durant l'année scolaire, le service Restauration Municipale prend en charge également les repas des restaurants scolaires des communes de Thise et d'Avanne-Aveney.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à compter du 1^{er} janvier 2000 les tarifs de ces repas, tarifs dont le montant sera fonction des prestations effectuées par le service :

- | | |
|--|---------------------------|
| - Fourniture et livraison | 20 F le repas (3,05 €) |
| - Fourniture, livraison et service à table | 22,50 F le repas (3,43 €) |

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 24 janvier 2000.